

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la transition écologique et
solidaire

Direction générale de l'aviation civile

**Note du 30 janvier 2020 portant organisation de la direction de la Direction Générale
de l'Aviation Civile**

NOR : TREA2005306N
(Texte non paru au journal officiel)

DGAC	NOTE D'ORGANISATION DE LA DIRECTION
	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE (DIRECTION, MALGH, OCV) Version n° 02

RÉDACTEUR – VERIFICATEUR – MODIFICATIONS – REVISION			
Date	Rédacteur	Vérificateur	Modifications
	Nom	Nom	
10/12/2019	Thibaut Durand	Frédéric Pommier	
29/01/2020	Thibaut Durand	Marie-Claire Dissler Patrick Gandil	Corrections diverses

PUBLICATION

OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION
Cette note d'organisation décrit l'organisation retenue par l'administration centrale de la direction générale de l'aviation civile (Direction, MALGH, OCV)

DATE D'APPLICATION : 1^{er} janvier 2020

Approuvée le 30/01/2020

Signature : La directrice de cabinet

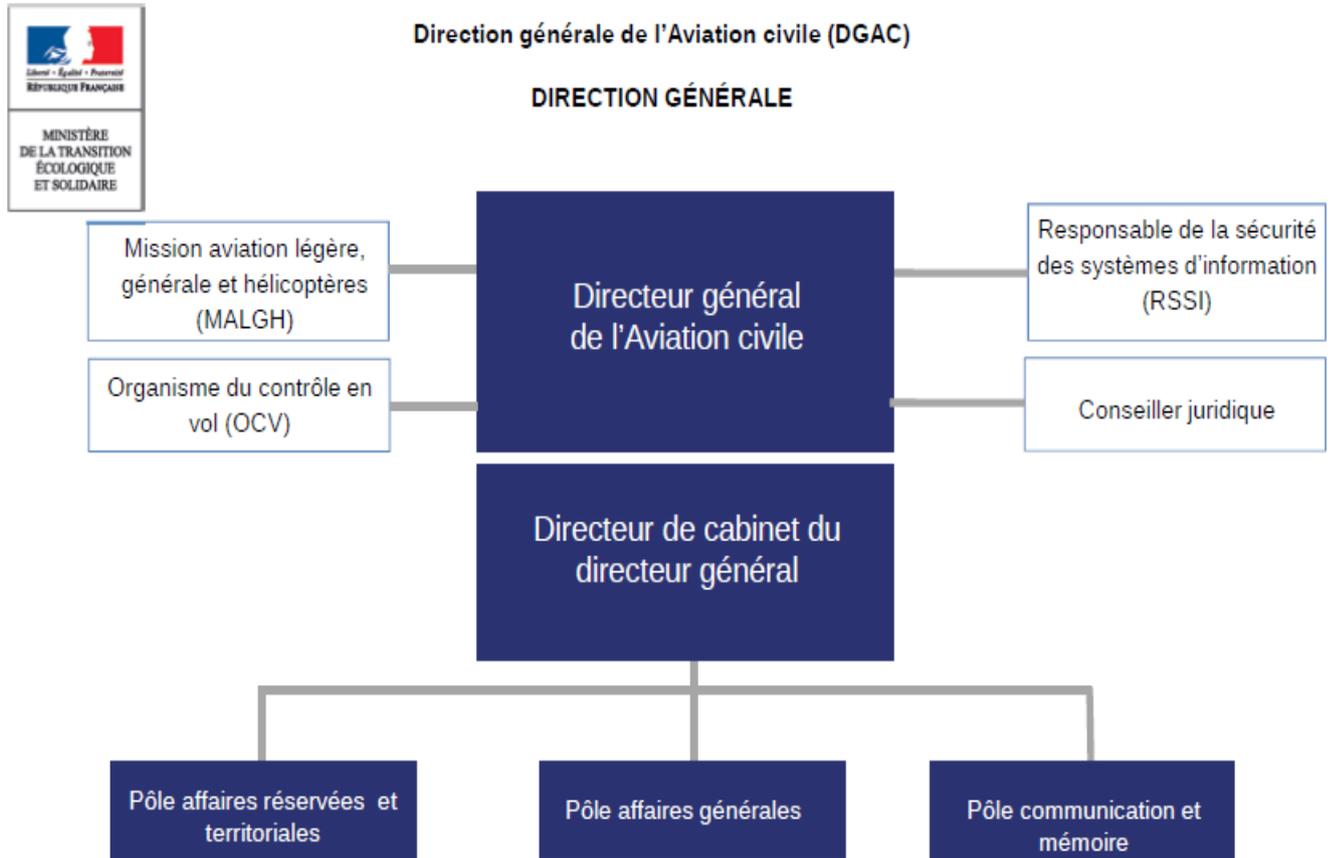
Odile CHEREL

TABLE DES MATIERES

1 – ORGANIGRAMMES DETAILLES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE (DIRECTION, MALGH, OCV)	4
Organigrammes détaillés (anonymes)	4
2 – ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE, DE LA MALGH ET DE L'OCV	7
2.1 Organisation de la direction, de la mission aviation légère générale et hélicoptères (MALGH) et de l'organisme du contrôle en vol (OCV)	7
2.2 Les missions du cabinet du directeur général de la direction générale de l'aviation civile	7
2.3 Les missions de la mission aviation légère générale et hélicoptères (MALGH)	8
2.4 Les missions de l'organisme du contrôle en vol (OCV)	8

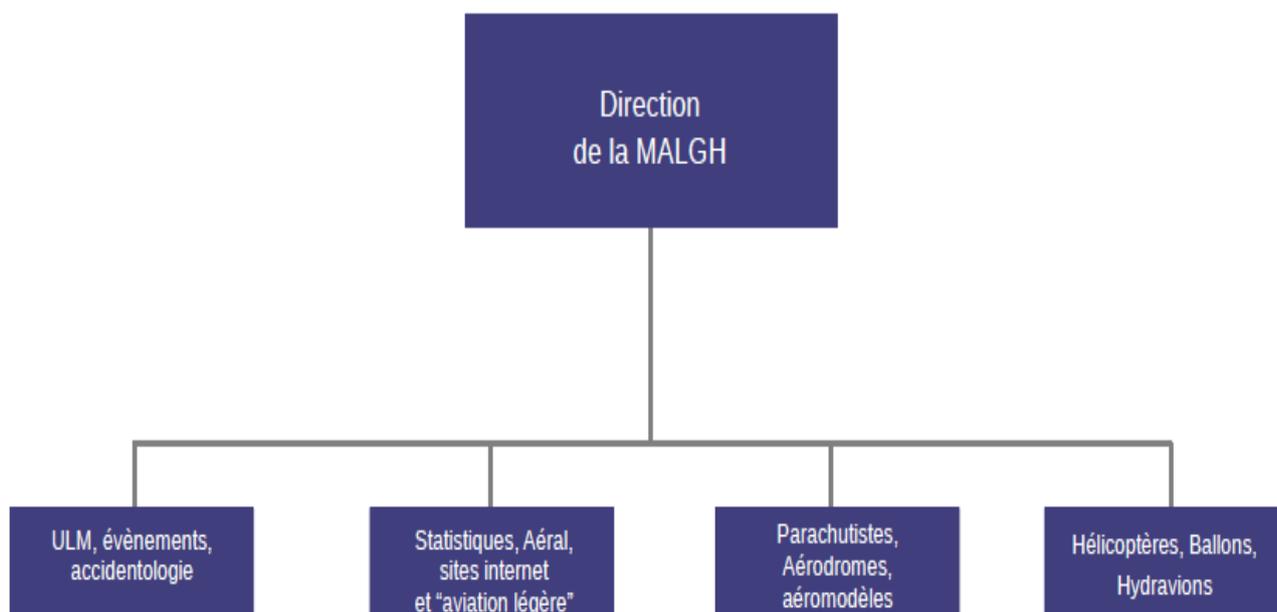
1 – ORGANIGRAMMES DETAILLES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE (DIRECTION, MALGH, OCV)

Organigrammes détaillés (anonymes)





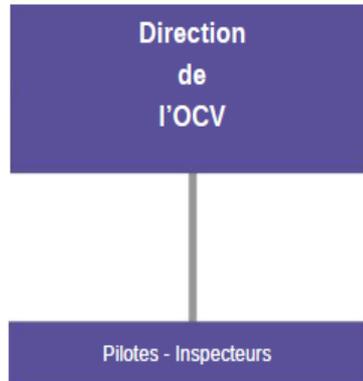
Direction générale de l'Aviation civile (DGAC)
MISSION DE L'AVIATION LÉGÈRE, GÉNÉRALE ET DES HÉLICOPTÈRES (MALGH)



Décembre 2019



Direction générale de l'Aviation civile (DGAC)
ORGANISME DU CONTRÔLE EN VOL (OCV)



Decembre 2019

2 – ORGANISATION DE LA DIRECTION DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE, DE LA MALGH ET DE L'OCV

2.1 Organisation de la direction, de la mission aviation légère générale et hélicoptères (MALGH) et de l'organisme du contrôle en vol (OCV)

Le cabinet du directeur général comprend :

- Le pôle des affaires réservées et territoriales ;
- Le pôle « affaires générales » ;
- Le pôle communication et mémoire ;
- Le secrétariat de la direction générale.

La mission aviation légère générale et hélicoptères (MALGH) comprend un chef de mission assisté d'un adjoint.

L'organisme du contrôle en vol (OCV) comprend un chef d'organisme et de deux adjoints.

Sont également rattachés à la direction générale :

- Le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) ;
- Le conseiller juridique.

2.2 Les missions du cabinet du directeur général de la direction générale de l'aviation civile

Le cabinet du directeur général, sous l'autorité du directeur de cabinet, est chargé de coordonner, animer, traiter certaines affaires communes à plusieurs directions ou des dossiers particuliers attribués par le directeur général.

Il est, pour ces affaires, l'interlocuteur des cabinets des ministres et secrétaires d'Etat et des différentes directions et services.

Le directeur de cabinet est assisté d'un adjoint qui le supplée dans l'exercice de ses missions et à qui il confie certains dossiers.

Le cabinet du directeur général comprend, sous l'autorité du directeur de cabinet :

Le pôle des affaires réservées et territoriales qui intervient en relation avec les directions centrales et territoriales de la DGAC, les cabinets ministériels, les autres directions du ministère et les partenaires externes.

Le pôle « affaires générales », chargé de la coordination, de l'animation et du pilotage de projets conduits par le cabinet, anime également la programmation budgétaire du cabinet et de la MALGH (directement rattachée au DG), la commande publique et le suivi des dépenses ainsi que la gestion du courrier du DG et du cabinet et des prestations de service pour l'ensemble du cabinet. Il assure également la gestion de proximité des personnels du cabinet et de la mission aviation légère générale et hélicoptères.

Le pôle communication et mémoire, en charge des relations avec les médias, de la réalisation du magazine Aviation civile et de l'animation de la communication que la DGAC conduit.

Le secrétariat de la direction générale est rattaché au directeur général (secrétariat particulier du directeur général) et au directeur de cabinet.

2.3 Les missions de la mission aviation légère générale et hélicoptères (MALGH)

La mission de l'aviation légère, générale et des hélicoptères est chargée de coordonner l'action des services de la direction générale de l'aviation civile à l'égard de ces usagers, de mesurer l'impact des évolutions réglementaires et de s'assurer que les spécificités de leurs opérations sont dûment prises en compte.

2.4 Les missions de l'organisme du contrôle en vol (OCV)

L'organisme du contrôle en vol conseille le directeur général et ses services sur les problèmes posés par la conduite des aéronefs de transport et est consulté pour l'élaboration des textes traitant de ce sujet.

Il participe aux activités de certification et de surveillance de la sécurité de l'aviation civile, en effectuant notamment à ce titre des contrôles en vol ayant pour objet de vérifier le respect des règlements et procédures régissant l'exploitation des aéronefs de transport, la formation et les aptitudes des personnels navigants ; il participe aux commissions et conseils concernant la formation des personnels navigants.